



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

**Relatif à l'examen professionnel d'avancement au grade
d'ingénieur de recherche hors classe**

Session 2024

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION.....	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY	4
A. La composition du jury	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	4
A. L'épreuve d'admission : oral sur dossier	5
1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	5
2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	5
3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion	5
4) Les remarques générales sur l'oral	5
B. Remarques générales sur l'examen professionnel.....	5
VI. LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues aux ingénieurs de recherche hors classe, telles que définies à l'article 13 du décret du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Le candidat peut également être interrogé sur son environnement professionnel, sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture, sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat ainsi que sur les politiques publiques du ministère chargé de la culture concernant le cas échéant, la recherche.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle tel que défini en annexe qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

L'épreuve dure 30 minutes dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat suivi d'un temps d'échange entre les membres de jury et le candidat pour le temps restant.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 17 octobre 2023
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	12 janvier 2024
Date des épreuves d'admission	1 ^{er} mars 2024
Date de la réunion d'admission	1 ^{er} mars 2024

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquation avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

- Monsieur Christian CRIBELLIER, conservateur général du patrimoine, adjoint au sous-directeur de l'archéologie, direction générale de l'architecture et du patrimoine,

Membres :

- Madame Diana GAY, conservatrice en cheffe du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles Centre Val de Loire, conseillère pour les musées,

- Monsieur Witold NOWIK, ingénieur de recherche hors classe, responsable pôle scientifique peinture murale et polychromie, laboratoire de recherche des monuments historiques,

- Madame Nathalie SIMONNOT, ingénieure de recherche hors classe, spécialité sciences humaines et sociales, directrice du laboratoire de recherche, école nationale supérieure d'architecture de Versailles.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Huit candidats étaient convoqués à l'oral, mais seulement sept se sont présentés. Tous avaient bien préparé leur oral et ont respecté le temps imparti pour cette épreuve. Le jury a pris en compte la clarté de présentation et la bonne organisation du propos, l'adéquation du contenu et de la pertinence des réponses aux questions posées. Les argumentaires de motivation n'ont pas été clairement exprimés par tous les candidats, même si la reconnaissance au terme d'une longue activité professionnelle et le gain financier attendu par une promotion étaient bien identifiés.

A. L'épreuve d'admission : oral sur dossier

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Sept candidats sur huit ont fourni un dossier. L'un des candidats qui s'est présenté à l'oral n'en avait pas envoyé. Les dossiers très complets présentaient les parcours selon les rubriques indiquées par l'administration dans le formulaire, ce qui a permis d'avoir une connaissance préalable et assez complète des parcours et domaines scientifiques d'exercice différents des candidats. Le jury a toutefois regretté que dans le dossier RAEP il ne soit pas prévu d'indiquer la formation initiale qui donne aussi un éclairage sur les parcours (seule la formation continue étant demandée). Certains candidats l'ont toutefois mentionnée.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Les candidats ont très bien présenté leur parcours professionnel selon un plan bien établi, mais l'un d'entre eux a moins bien géré son temps de parole et n'a pas été assez synthétique. Lors de cette première partie, la bonne organisation du propos, la clarté de la présentation, la qualité et la vitesse du débit adaptée au temps imparti, ainsi que la mise en valeur de certains éléments marquants du parcours ont été pris en compte par le jury.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Le jury a été attentif à la réactivité des candidats et à leur capacité à répondre de façon pertinente aux questions posées, en mettant en valeur leur expérience professionnelle, leur adaptabilité aux situations et leur capacité à prendre de la hauteur par rapport à l'ensemble de leur parcours et expérience. Un candidat a été desservi par des réponses trop longues et parfois ponctuées de détails qui n'apportaient pas de valeur ajoutée. Dans l'ensemble, tous les autres ont fait preuve de réactivité et répondu de manière vivante, claire et adaptée aux questions posées par le jury.

4) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

La présentation du parcours professionnel s'est déroulée de cette manière. Des candidats ont été interrompus à la toute fin de leur présentation, ce qui n'a pas eu d'incidence sur leur contenu.

B. Remarques générales sur l'examen professionnel

Il a été très difficile de départager les trois candidats les mieux classés dont le parcours professionnel, les qualités et les prestations étaient différents, mais de grande qualité. Cela a fait l'objet d'un débat entre les membres du jury pour déterminer le lauréat. Au final, ce sont les prises de responsabilités scientifiques et leur mise en valeur qui ont permis d'établir le classement. Ce résultat invite les candidats, en dessous du seuil d'admission, à se représenter pour les prochaines sessions d'examens professionnels.

La formation de préparation « Entraînement à l'oral sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle » suivie par plusieurs candidats semble avoir favorisé la maîtrise de la présentation du parcours professionnel de la première partie de l'oral.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	4	4	4	1
Hommes	4	4	3	/
Total	8	8	7	1

Nombre de désistements : 0

Seuil d'admission : 19 sur 20.

Amplitude des notes : de 19 à 14 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 12,50 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 12,50 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 14,28 %

Monsieur Christian CRIBELLIER
Président du jury

